

Konkurse - Faillites - Fallimenti		VS
1. Débitrice: Tarsiene SA en liquidation, c/o Fiduciaire Gefima SA, Rue du Collège 30, 1964 Conthey 2. Déclaration de faillite: 13.04.2010 3. Suspension de faillite: 16.08.10 4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 30.08.2010 5. Avance de frais: CHF 3'000.00 Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée. 6. Remarques: Dans ce même délai, les débiteurs et les personnes qui détiennent des biens à quelque titre que ce soit, sont tenus sous les peines de droit (art. 324 CPS) de s'annoncer à l'office soussigné Office des faillites du district de Conthey 1963 Vétroz 00528527		
i Freitag - Vendredi - Venerdì, 20.08.2010, No 161, Jahrgang - année - anno: 128 Konkurse - Faillites - Fallimenti Einstellung des Konkursverfahrens - Suspension de la procédure de faillite - Sospensione della procedura di fallimento		